ASSOCIATION
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Estuaire de l'Adour

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE Du 22 mars 2012

1ère délibération

L'assemblée générale constitutive adopte les statuts de l'association. Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2ème délibération

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Monsieur Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

3ème délibération

L'assemblée constitutive adopte la composition du bureau de l'association.

- Collège des collectivités territoriales
  Tarnos
  Boucau
  Bayonne
  Anglet
  Agglomération Côte Basque Adour
  Communauté de Communes du Seignanx
  Conseil Régional d'Aquitaine
- Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées
  Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne : Michel BOTELLA
  Association IDEAL : Pierre BOCCARDO
  Association SEPANSO 64 : Sabine DUFFAU
- Collège des Industriels
  Port Bayonne Avenir : Philippe IVANDEKICS
  TIMAC AGRO : David MASSARDIER
  CCI BAYONNE PAYS BASQUE : Pascal MARTY
- Président : Georges DAUBAGNA
- Secrétaire : Michel BOTELLA
- Trésorier : Philippe IVANDEKICS

Les membres du bureau acceptent ces fonctions.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

Le Président de séance
Georges DAUBAGNA
Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Le Secrétaire de séance
Pascal MARTY
Directeur Port et Equipements - Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Le Secrétaire de séance
Michel BOTELLA
Président Association des Habitants du Quartier Saint Bernard